

BILAN PLAN D' ACTIONS « Loire-Atlantique parité » 2010 – 2012

Référence à la charte	Action proposée	Mise en œuvre	Direction pilote
Le Conseil général collectivité politique et démocratique			
<i>Article 1 :</i> Responsabilité démocratique	1 - Organiser des manifestations publiques en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'égalité des genres 2 - Poursuivre l'objectif d'égalité par la désignation symbolique de lieux et de bâtiments	Présentation d'expositions à l'hôtel du Département lors des journées du 8 mars, organisation de débats et tables rondes (8 mars, forum des droits humains...) Dénomination des collèges Sophie Germain à Nantes et Agnès Varda à Ligné, de l'immeuble Christiane Caballé à Saint-Nazaire, des salles de réunion Claude Cahun et Victoire Durand-Gasselain du bâtiment Daviais	Communication externe
<i>Article 2 :</i> Représentation politique	3 - Favoriser les candidatures féminines aux élections cantonales 4 - Confier des responsabilités effectives aux femmes élues	14 conseillères générales (28 %), 5 vice-présidentes déléguées (33 %) : . Petite enfance, famille, égalité des droits, solidarité internationale .Habitat . Culture . Personnes âgées . Développement touristique 1 présidente de commission (25 %) : . Solidarité et égalité des droits	
<i>Article 3 :</i> Participation à la vie politique et civique	5 - Permettre aux élu-es de faire face aux obligations liées à leur mandat en compensant les frais de garde de leurs jeunes enfants 6 - Inciter la participation égale des femmes et des hommes dans les instances et conseils d'administration des organismes associés	Jugée non prioritaire, cette action n'a pas été mise en œuvre La participation est arrêtée selon différents critères (commission d'appartenance, fonction au conseil général, territoire d'élection...), elle reflète donc la réalité de la représentation détaillée ci-dessus (autour de 25 %)	Directions ressources humaines/assemblées Tous services

<p><i>Article 4 :</i> Engagement public pour l'égalité</p>	<p>7 - Valoriser la signature de la charte et le plan d'actions « Loire-Atlantique Parité » sur tous les supports d'information externes et internes et solliciter la presse et</p> <p>8 - faire connaître l'engagement du Conseil général aux partenaires</p> <p>9 - Rendre compte annuellement à l'assemblée de l'avancement du plan</p> <p>10 - S'assurer de la présence de femmes parmi les intervenants prévus lors de conférences ou manifestations à organiser</p>	<p>A l'externe : Edition d'une plaquette <i>Charte Loire-Atlantique Parité</i> ; nombreux articles dans le magazine <i>Loire-Atlantique</i> ; rubrique sur le site Internet <i>Loire-Atlantique.fr</i>. Articles dans les supports internes, création d'une rubrique dans l'intranet. Mention de l'engagement du Département dans les conventions (cf. action 39)</p> <p>Rapport d'étape à la session de décembre 2011(BP 2012) et bilan cette année</p> <p>Préoccupation intégrée dans les pratiques</p>	<p>Communication externe Communication interne</p> <p>Coordination du plan</p> <p>Tous services Communication externe et interne</p>
<p><i>Article 16 :</i> Garde des enfants <i>Article 5 :</i> Travailler avec les partenaires pour promouvoir l'égalité</p>	<p>11 - Banaliser images et témoignages de pères intervenant dans le soin et l'éducation de leurs enfants</p> <p>12 - Rechercher toute forme de collaboration avec les autres collectivités ou les services de l'État</p>	<p>Pratique intégrée dans l'utilisation de la photothèque</p> <p>Participation aux groupes de travail « Égalité en Région » et à la conférence nationale sur la mise en œuvre de la charte à Rouen. Rencontre et réflexion avec la ville de Nantes sur la lutte contre les mariages forcés et la mise en place d'un plan parité. Au sein de la direction générale solidarité le service solidarité et accès aux droits collabore également à de nombreuses initiatives</p>	<p>Communication externe et interne</p> <p>Coordination du plan et tous services</p>

<i>Article 6 :</i> Contre les stéréotypes	13 -	Poursuivre le soutien aux associations qui luttent pour les droits et la dignité des femmes	De nombreuses associations sont financées chaque année, entre autres, les CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) de Nantes et Saint-Nazaire, MIX-Cité, le GRIF de Saint-Nazaire (Groupe d'Initiatives Féministes)	DG solidarité
	14 -	Être attentif à la diffusion d'images valorisantes pour les femmes	Pratique intégrée dans l'utilisation de la photothèque	Communication externe et interne
	15 -	Être vigilant sur la communication écrite (féminisation des noms....)	Adaptation progressive des usages. Le guide des écrits de la collectivité a été revu cette année et intègre une série de recommandations sur ce point	Tous services
<i>Article 7 :</i> Bonne administration et consultation	16 -	Adapter les lieux et horaires des manifestations publiques	Adaptation des usages	Tous services
<i>Article 9 :</i> Analyse sexuée	17 -	Recueillir pour chacune des politiques départementales des informations statistiques et qualitatives relatives au genre et les analyser	Lorsque cela est possible, les informations sont systématiquement gérées. Intégration de ces objectifs par la direction de l'observation et de la prospective	Tous services Direction de l'observation et de la prospective
	18 -	Faire une analyse « sexuée » des différentes enquêtes et études menées	Approche réalisée si les données sont disponibles. Intégration de ces objectifs par la direction de l'observation et de la prospective	Tous services Direction de l'observation et de la prospective
	19 -	Intégrer une approche égalité « femmes-hommes » ou « filles-garçons » dans chaque schéma	Approche réalisée si les données sont disponibles	Tous services
	20 -	Diffuser les travaux réalisés par d'autres organismes sur les questions de parité	Informations dans les magazines du Département Réalisation d'une bibliographie dédiée et création et alimentation régulière d'un dossier documentaire et d'un fonds spécifique ouvert dans l'intranet et au service documentation	Communication externe et interne Service documentation

<p><i>Article 18 :</i> Inclusion sociale</p>	<p>21 - Promouvoir l'accès aux droits par la lutte contre l'illettrisme ou l'aide à la gestion quotidienne</p>	<p>Subventions aux partenaires associatifs (CIDFF, Maisons de la justice et du droit...)</p>	<p>DG solidarité</p>
<p><i>Article 22 :</i> Violence sexuée</p>	<p>22 - Soutenir les associations d'aide aux victimes de violence</p> <p>23 - Relayer l'information et permettre aux victimes</p> <p>24 - d'accéder aux services spécifiques</p> <p>25 - Adhérer à l'association « Elu-es contre les violences envers les femmes » ECVF</p> <p>26 - Sensibiliser les élu-es et les cadres sur les différentes formes de violence envers les femmes</p>	<p>Poursuite du soutien financier à différentes structures (ADAVI, - Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction – SOS Femmes Nantes et Châteaubriant, d'Une rive à l'autre, Maisons de la justice et du droit Nantes et Rezé...) Collaboration à la réalisation d'un film par Ciné Femmes</p> <p>Rôle des assistantes sociales mises à la disposition de la gendarmerie (deux postes) et de la police (un poste). Un bilan de leur activité a été réalisé qui confirme qu'une grande majorité des situations signalées concernent des violences conjugales. Un travail spécifique sur la question des incidences de ces violences sur les enfants est envisagé par la déléguée départementale aux droits des femmes.</p> <p>Adhésion votée en Commission permanente le 3 février 2011 et renouvelée en 2012</p> <p>Un cahier des charges est en préparation pour l'organisation à partir de 2013 d'actions de formation/sensibilisation à destination des élu-es des cadres et de l'ensemble des agent-es sur ces questions d'égalité et de lutte contre les discriminations en général</p>	<p>DG solidarité</p> <p>Coordination du plan</p> <p>Direction des ressources humaines</p>

<p>Article 23 : Trafic des êtres humains</p>	<p>27 - Soutenir les associations d'aide aux victimes de traite humaine (prostitution, pédophilie, tourisme sexuel, inceste...)</p>	<p>Poursuite du soutien à diverses associations (ANEF - Association Nationale d'Entraide Féminine -, le Nid, Médecins du Monde....) Participation à une campagne d'affichage prévue en 2013</p>	<p>DG solidarité</p>
<p>Le Conseil général employeur</p>			
<p>Article 11 : Rôle d'employeur</p>	<p>28 - Désigner un cadre chargé de suivre le déroulement et l'évaluation du plan</p> <p>29 - Présenter des données sexuées dans le bilan social</p> <p>30 - Prendre en compte les besoins de garde des jeunes enfants des agents</p> <p>31 - Intégrer les notions de harcèlement moral et sexuel dans le plan de prévention de la souffrance au travail</p>	<p>Une coordonatrice désignée fin 2010</p> <p>Les deux derniers bilans sociaux 2010 et 2011 ont donné une présentation sexuée dans de très nombreux domaines. Elle sera bien-sûr poursuivie, voire amplifiée si les données le permettent, mais satisfait déjà largement aux exigences de la loi du 12 mars 2012</p> <p>Un questionnaire a été adressé aux agents potentiellement concernés. L'analyse et les modalités de prise en compte de ces besoins par la collectivité sont en cours d'étude pour formalisation de propositions</p> <p>Ces notions sont intégrées dans le plan de prévention/sécurité au travail par le biais de l'action « évaluation et prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux » qui permet aux agents de bénéficier d'un soutien social et personnel des assistantes sociales du Département.</p>	<p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des ressources humaines</p>

<i>Article 6 :</i> Contre les stéréotypes	32 - Sensibiliser l'encadrement à l'analyse d'éventuels comportements sexistes au sein des équipes	En cours. (cf. action 26)	Direction des ressources humaines
<i>Article 5 :</i> Travailler avec des partenaires pour promouvoir l'égalité	33 - Mobiliser les partenaires sociaux autour du 8 mars	Un CTP spécial sur ces questions a eu lieu le 14 mai 2012. Il a permis de faire le point sur toutes les actions relevant de la qualité d'employeur du conseil général	Direction des ressources humaines
<i>Article 14 :</i> Santé	34 - Relayer les campagnes spécifiques liées à ces questions via la médecine préventive	Le pôle de médecine préventive interne en cours de mise en place relatera bien-sûr ces évènements	Direction des ressources humaines
<i>Article 15 :</i> Soins et services sociaux	35 - Sensibiliser les agents aux questions de genre et prise en compte de ces questions dans la construction et l'analyse des données d'activité	En cours (cf. actions 26 et 32 et actions 17, 18 et 19)	Direction des ressources humaines et tous services
<i>Article 16 :</i> Garde des enfants	36 - Sensibiliser les professionnels de la petite enfance à la nécessité de reconnaître une pleine place aux pères dans l'éducation des enfants	Action à lier entre autre aux nombreuses initiatives menées par les services sociaux et la PMI dans le domaine de la parentalité sur le territoire	DG solidarité
<i>Article 22 : Violence sexuée</i> <i>Article 23 : Trafic des êtres humains</i>	37 - Poursuivre les actions de sensibilisation/formation sur les violences envers les femmes, notamment pour les professionnels de l'action sociale	Le plan de formation de la collectivité propose sur ces questions une demi-journée de sensibilisation et quatre jours de formation qui sont régulièrement suivis par les agents	DG solidarité Direction des ressources humaines
Le Conseil général donneur d'ordres			
<i>Article 12 :</i> Fourniture de biens et services	38 - Adapter les marchés de service et les appels d'offres pour qu'ils ne soient pas discriminants à l'égard des femmes	Un dispositif adapté a été mis en œuvre pour les marchés de nettoyage des locaux (horaires en journée)	Direction des supports et des moyens généraux Service des marchés
	39 - Intégrer dans les conventions la référence au plan parité	Une clause particulière faisant référence à l'engagement du Conseil général en faveur de l'égalité est systématiquement intégrée aux conventions	Tous services

Le Conseil général acteur des solidarités

<p><i>Article 6 :</i> Contre les stéréotypes</p>	<p>40 - Sensibiliser les collégien-nes à l'égalité et la parité</p>	<p>Une réflexion est en cours sur la forme et le contenu à donner à ces actions de sensibilisation qu'il est prévu de lancer en 2013 en lien avec les orientations que la ministre du droit des femmes doit annoncer fin octobre 2012 . A noter la remise cette année à chaque collège d'un ouvrage sur l'histoire des femmes lors de la réunion des chefs d'établissements au Conseil général</p>	<p>Direction de l'éducation Service jeunesse et éducation populaire</p>
<p><i>Article 7 :</i> Bonne administration et consultation</p>	<p>41 - Porter une vigilance particulière dans toutes les politiques publiques, aux difficultés éventuelles rencontrées par les femmes bénéficiaires</p>	<p>Cette recommandation constitue le fil rouge des actions départementales à mettre en œuvre avec l'objectif constant d'égalité femmes/hommes à partager avec l'ensemble de nos partenaires. Cela suppose d'orienter les dispositifs d'évaluation en ce sens, de construire des indicateurs adaptés et de gérer les données (cf. actions 17 - 18 - 19 - 42 - 64 et 65)</p>	<p>Tous services Direction de l'organisation et de la performance</p>
<p><i>Article 12 :</i> Fourniture de biens et services</p>	<p>42 - Sensibiliser les partenaires de l'action sociale, du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'éducation à l'égalité et la parité</p>	<p>Voir action 42 ci dessus</p>	<p>Tous services</p>
<p><i>Article 10 :</i> Discriminations multiples ou obstacles</p>	<p>43 - Mettre à disposition des femmes d'origine étrangère, dans leur langue maternelle, des informations sur leurs droits</p>	<p>Réflexion à poursuivre</p>	<p>DG solidarité</p>

<p><i>Article 13 :</i> Éducation et formation continue</p>	<p>44 - Sensibiliser les familles et les professionnels de l'action sociale de l'éducation ou de la culture, aux questions d'égalité filles/garçons dès le plus jeune âge (animation des salles d'attente PMI...)</p>	<p>Dans le choix des ouvrages de littérature jeunesse qu'elle propose au grand public ou aux professionnels de la petite enfance (salles d'attente PMI), la Bibliothèque départementale attache une importance particulière à ces questions</p>	<p>Direction de la culture DG solidarité</p>
	<p>45 - Travailler sur les conditions de réussite scolaire des filles et des garçons et de leur orientation professionnelle au collège en lien avec les représentants des parents d'élèves et les partenaires concernés</p>	<p>A étudier en lien avec les propositions à venir de la ministre du droit des femmes. Des actions de ce type existent déjà mises en œuvre par l'Inspection académique en lien avec la délégation régionale au droit des femmes (mallette pédagogique, kit de sensibilisation...)</p>	<p>Direction de l'éducation</p>
	<p>46 - Consulter les délégués de classe sur ces questions et recueillir leurs analyses et propositions</p>	<p>A étudier en lien avec l'action 40 et plus globalement l'ensemble des orientations qui concernent le domaine de l'éducation</p>	<p>Direction de l'éducation</p>
	<p>47 - Proposer le thème de l'égalité comme sujet des classes presse</p>	<p>Thématique déjà prise en compte au cours de l'année scolaire 2006/2007</p>	<p>Direction de l'éducation Communication externe</p>

<p>Article 14 : Santé Article 20 : Culture, sports et loisirs</p>	48 -	Poursuivre le soutien aux centres de planification familiale et d'éducation à la sexualité et renforcer l'information aux populations les plus exposées (jeunes, femmes étrangères, précaires...)	Plus d'un million d'euros sont versés chaque année par le Département pour le financement du Mouvement français pour le planning familial et des centres de planification des centres hospitaliers de Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant et la clinique Jules Verne	DG solidarité
	49 -	Incitation à la pratique sportive des femmes	Un appel à projet sur les territoires du département est en cours de lancement pour identifier et soutenir des initiatives permettant l'encouragement de la pratique sportive féminine	Direction des sports
	50 -	Observer spécifiquement les parcours des femmes porteuses de handicap, notamment les questions liées à la santé et à l'insertion	Avec les données dont elle dispose, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné ces questions. L'analyse ne fait pas apparaître de différence entre la situation des personnes handicapées et le reste de la population. Cette étude pourrait être approfondie sous réserve que des données complémentaires soient disponibles et exploitables	DG solidarité Maison départementale des personnes handicapées

<p>Article 16 : Garde des enfants</p>	<p>51 - Poursuivre les financements à la construction d'offres de garde de qualité sur tout le territoire et apporter une attention particulière à l'accès en urgence, la mixité des publics accueillis et aux besoins spécifiques (familles monoparentales...)</p> <p>52 - Développer des solutions adaptées aux enfants porteurs de handicaps</p>	<p>125 750 € ont été consacrés en 2011 et 249 500 € en 2012 au financement d'investissements dans ce domaine</p> <p>Le Schéma départemental « enfance adolescence – familles » reprend ces objectifs et des mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'accueil des enfants handicapés en structures collectives (multi-accueil), doublement de la prestation de la CAF - versement d'une prime d'investissement de 1 000 € à toute structure qui accueille pour la première fois un enfant handicapé - organisation par la Fédération des particuliers employeurs de modules de formation continue destinés aux assistantes maternelles ayant un projet d'accueil d'enfant porteur de handicap - poursuite du financement des centres d'action médico-sociale (CAMS) qui prennent en charge des enfants de moins de six ans ayant des difficultés de développement et assistance des médecins de PMI 	<p>DG solidarité Maison départementale des personnes handicapées</p>
--	---	--	--

<p><i>Article 18 :</i> Inclusion sociale</p>	<p>53 - Renforcer les aides du Conseil général aux ménages les plus démunis, notamment les familles monoparentales</p> <p>54 - Favoriser l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme</p> <p>55 - Accompagner 50 femmes et 50 hommes en insertion pour les inciter à investir des secteurs d'activité plutôt masculins pour les femmes et plutôt féminins pour les hommes</p>	<p>Le soutien à ce public particulièrement fragile est une préoccupation constante et mobilise en permanence les professionnels. Une valorisation quantitative des dispositifs existants nécessite une faisabilité technique et financière à estimer dans un contexte malheureusement peu favorable. Des initiatives que les orientations 2013 du plan entendent favoriser sont néanmoins menées sur le terrain, dans le domaine de l'insertion notamment, pour favoriser le travail des femmes seules chefs de famille.</p> <p>Poursuite du soutien aux partenaires et organismes qui œuvrent dans ce sens Cette action n'a pas été mise en œuvre La mixité des métiers sera abordée dans les propositions 2013</p>	<p>DG solidarité</p>
<p><i>Article 19 :</i> Logement</p>	<p>56 - Favoriser, en lien avec les autorités compétentes, aussi souvent que possible, l'éviction du conjoint violent et le maintien des femmes et de leurs enfants dans le logement</p>	<p>Les assistantes sociales du Conseil général, mises à disposition des services de police et de gendarmerie assurent l'interface entre les différents intervenants avec cette préoccupation comme objectif. Des groupes de parole ont été mis en place à Nantes par l'Association Action Éducative (AAE)</p>	<p>DG solidarité</p>

<p>Article 20 : Culture, sports et loisirs</p>	<p>57 - Promouvoir la pratique sportive féminine et la mixité dans toutes les disciplines sportives</p>	<p>La promotion et le développement du sport au féminin est une préoccupation importante de la direction des sports, avec notamment l'animation sportive et la mixité des disciplines offertes aux jeunes ainsi que le soutien aux clubs sportifs féminins de haut niveau. Un appel à projet est également en cours sur ce sujet (cf. action 49). Le sport fera l'objet d'une attention particulière dans les propositions d'actions pour 2013</p>	<p>Direction des sports</p>
	<p>58 - Poursuivre l'organisation de manifestations culturelles permettant aux femmes artistes de se faire connaître</p>	<p>Les deux dernières éditions de <i>l'Art prend l'air</i> indiquent un nombre équivalent de femmes et d'hommes à cette manifestation. Par ailleurs pour <i>Transcendance</i> près de 45 % de femmes chorégraphes à la tête de compagnies de danse ont été invitées.</p>	<p>Direction de la culture</p>
	<p>59 - Sensibilisation des personnels de la Bibliothèque départementale aux questions de représentations et de stéréotypes dans la littérature jeunesse</p>	<p>Cette question des stéréotypes et des représentations est une préoccupation essentielle des bibliothécaires en charge des collections jeunesse. Il est prévu en 2013 une formation nouvelle sur ce thème qui pourrait être aussi proposée aux professionnels de la petite enfance</p>	
<p>Article 22 : Violence sexuée Article 24 : Trafic d'êtres humains</p>	<p>60 - Relayer l'information permettant aux victimes d'accéder aux services spécifiques internes au Conseil général ou associatifs</p>	<p>C'est le rôle des assistantes sociales mises à disposition des services de police et de gendarmerie, comme des assistantes sociales du personnel avec l'assistance des services de communication interne et externe. La participation à une campagne d'affichage sur la prostitution est prévue en 2013 (cf. action 27)</p>	<p>DG solidarité Direction des ressources humaines Communication externe et interne</p>

Le Conseil général acteur du développement durable

<p><i>Article 24 :</i> Développement durable</p>	<p>61 - Inclure l'objectif d'égalité dans l'ensemble des planifications et particulièrement l'agenda 21</p> <p>62 - Favoriser la représentation paritaire dans les instances de réflexion et de décision rattachées au Conseil général (organismes associés notamment...)</p> <p>63 - S'associer aux travaux sur les temps menés par les autres collectivités et les intégrer dans les plans d'actions départementaux</p> <p>64 - Sexuer systématiquement les données statistiques de population, commandées ou produites</p>	<p>L'approche spécifique hommes/femmes ou filles/garçons dans les schémas départementaux (action 19) participe à cette volonté et la nouvelle édition de l'agenda 21 inclut le plan parité dans ses actions</p> <p>(cf. action 6) A noter la composition du comité de direction générale de l'administration départementale (DGS et DGA) qui comprend quatre femmes et trois hommes et va donc très largement au-delà des préconisations de la loi du 12mars 2012 sur les responsabilités confiées à des femmes dans l'encadrement supérieur</p> <p>Non mise en œuvre</p> <p>Préoccupation qui rejoint les actions 17 - 18 - 19 notamment. Intégration de ces objectifs par la direction de l'observation et de la prospective</p>	<p>Tous services Mission agenda 21</p> <p>Tous services</p> <p>Tous services</p> <p>Direction de l'observation et de la prospective</p>
<p><i>Article 26 :</i> Mobilité et transport</p>	<p>65 - Analyser les enquêtes Qualité, notamment celles sur les transports, selon des critères sexués</p>	<p>Cette analyse est effectuée lorsque les données le permettent Intégration de ces objectifs par la direction de l'observation et de la prospective</p>	<p>DG équipements Service transports</p>

<p>Article 27 : Développement économique</p>	<p>66 - Inclure dans les dispositifs d'aide aux entreprises existants une dimension en faveur de l'égalité et 67 - assurer un accompagnement spécifique des femmes créatrices de leur activité</p>	<p>Une évaluation du dispositif RH+ a été demandée aux chambres consulaires qui prendra en compte cette dimension. Selon la Région, en Pays de la Loire, les femmes représentent 38 % des créateurs d'entreprises contre 30 % au niveau national. Une analyse de l'évolution en Loire-Atlantique du nombre d'installations de femmes en agriculture démontre une croissance continue (de 28 % en 2008 à 37 % en 2012). Ces installations se réalisent pour 80 % en systèmes de production très diversifiés (maraichage, élevage équin, caprin, plantes médicinales...) en majorité en production biologique, démontrant la créativité de ces nouvelles chefs d'exploitations</p>	<p>DG développement Service économie</p>
<p>Le Conseil général et l'engagement international</p>			
<p>Article 30 : Jumelage et coopération internationale</p>	<p>68 - Orienter les objectifs de coopération internationale du Conseil général envers les femmes et leurs enfants 69 - Favoriser les échanges d'expériences entre les acteurs locaux des pays concernés et les associations de Loire-Atlantique sur ces questions d'égalité 70 - Veiller à la présence de femmes dans les instances de concertation et de construction de projets de coopération internationale</p>	<p>Depuis la mise en œuvre en 2010 d'une plate-forme sociale franco marocaine – Conseil général/Province d'Agadir, de nombreux échanges et actions dans le domaine de la protection de l'enfance, des droits des femmes, de la lutte contre la violence faite aux femmes ont été engagés et seront bien-sûr poursuivis En 2012, le dispositif d'appel à projets associatifs de développement international « solidarité sans frontière » a inscrit comme thématique d'éligibilité l'approche égalité et accès aux droits et il est envisagé d'intégrer dans tous les dossiers de candidature présentés dans ce cadre un indicateur permettant de mesurer la place des femmes dans la gestion de ces projets</p>	<p>DG développement Service international</p>